



DOSSIER DE CANDIDATURE

FAITES DE LA RECUP

12^{ème} EDITION

29 ET 30 SEPTEMBRE 2018

L'association la Glanerie œuvre au réemploi des déchets sur la communauté urbaine grâce à une convention signée avec la Communauté Urbaine depuis 2009. Ainsi, l'association prélève une partie des déchets pouvant être réutilisés sur déchetteries et les achemine ensuite vers des ateliers de valorisation avant d'être proposés à la vente. De plus, l'association a une finalité sociale à double titre. En effet, elle permet à des personnes en difficultés socio-professionnelles d'intégrer l'atelier chantier d'insertion et d'ainsi de bénéficier d'un appui dans leur démarche de recherche d'emploi. L'association de par son magasin de vente contribue à la solidarité sur le territoire en permettant des prix réduits sur des produits de première nécessité.

La sensibilisation à l'environnement est au cœur de notre projet associatif. Ainsi, nous organisons les Samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018, la Faites de la Récup' qui fait son grand retour pour une 12^{ème} édition !

C'est quoi ?

Évènement associatif, la Faites de la récup' promeut le réemploi par la valorisation artistique, ludique, humoristique... des déchets. Il sensibilise le public à leur réduction en proposant des ateliers participatifs, diverses animations, des stands de vente de créations et performances, sur un espace de 2500 m².

Pour Qui ?

Manifestation gratuite et ouverte à tous, la Faites de la Récup' se déroulera au 37 impasse de la Glacière à Toulouse durant tout le week-end.



Photos : Amélie Raynaud

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPATION

Sont admises à participer les personnes morales et les personnes physiques présentant des produits ou services ayant une dimension artistique et ayant trait à la réutilisation des déchets ou les associations œuvrant à la réduction à la source des déchets.

Toute personne souhaitant participer doit en faire la demande en remplissant le dossier de candidature ci-après précisant le thème d'intervention et les besoins matériels. Le dossier rempli et signé, par la personne physique concernée ou réputée avoir la qualité pour engager l'association, est à retourner à la Glanerie avant le 31 juillet 2018 :

La Glanerie

37 impasse de la Glacière – 31200 TOULOUSE

ou par mail à

fdlr@la-glanerie.org

La Glanerie répondra aux candidats au plus tard fin août. Tout dossier incomplet sera considéré comme nul.

L'ÉVÈNEMENT

L'ouverture au public sur le site est prévue à 11h samedi et dimanche :

- Les ateliers participatifs, stands d'expositions, performances, animations... seront proposés au public durant les 2 jours.
- Un apéro-concert est prévu dès 18h samedi.
- Le magasin d'occasion ouvrira les deux jours.
- Des temps forts seront prévus durant le week-end. Et l'évènement sera clôturé dimanche en fin d'après-midi par une vente aux enchères (sous réserve)
- Buvette et restaurations payantes seront possibles sur place dès le samedi midi.



CHARTRE DE PARTICIPATION

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles la Glanerie organise la Faites de la Récup'12. Il précise les obligations et les droits des partenaires de l'événement et de l'organisateur.

1- ADMISSION DES PARTICIPANTS

- a) Sont admises à participer les personnes morales et les personnes physiques présentant des produits ou services ayant une dimension artistique et ayant trait à la réutilisation des déchets ou les associations œuvrant à la réduction à la source des déchets.
- b) Toute personne souhaitant participer doit en faire la demande en remplissant le dossier rempli ci-joint qui est à retourner à la Glanerie, par mail ou par courrier. La Glanerie répondra aux candidats au plus tard fin août. Tout dossier incomplet sera considéré comme nul.
- c) Les exposants ne peuvent faire intervenir d'autres personnes morales ou physiques sans en avoir au préalable averti la Glanerie, qui donne ou non son accord. L'admission des exposants étant de la responsabilité de la Glanerie.
- d) L'admission à une édition de l'évènement n'implique pas l'admission automatique aux éditions suivantes.
- e) L'admission se fait **obligatoirement pour les 2 jours** de l'évènement et engage l'exposant sur toute cette période.

2- INSCRIPTION

- a) La signature à l'inscription implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement et des dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que la Glanerie se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants et ce dans l'intérêt de la manifestation.
- b) Les emplacements de stands sont mis gracieusement à disposition des exposants qui en auront fait la demande via ce dossier et ce dans la limite des places disponibles.

3- INTERDICTION DE CESSION

Il est interdit aux exposants de céder tout ou partie du stand sauf accord avec la Glanerie.



4- EMBLEMENTS

Le plan et la répartition des stands et emplacements sont établis par la Glanerie qui reste seule juge du choix des emplacements des exposants. Le plan sera notifié aux exposants, au plus tard, le jour de la manifestation.

5- VISITEURS

- a) Les espaces sont ouverts gratuitement au public pendant la durée de l'événement samedi de 11 heures à 23 heures et dimanche de 11 heures à 18 heures sans interruption.
- b) Les visiteurs sont tenus de respecter les règlements de sécurité, d'ordre et de police décidés par les autorités.

6- RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- a) L'exposant s'engage à ne présenter que les produits ou les animations qu'il a détaillés dans son dossier de candidature et sur lesquels la Glanerie a donné son accord.
- b) Il s'engage à ne présenter que des produits ou les services conformes à la législation française le concernant.
- c) L'exposant s'engage à ne procéder à aucune publicité ni à aucune pratique de vente susceptible d'induire en erreur ou de constituer une "concurrence déloyale".
- d) L'exposant s'engage à mentionner la Glanerie comme organisateur de la Faites de la Récup dans toute communication.

7- SÉCURITÉ

- a) Les exposants doivent respecter les mesures de sécurité imposées par la Glanerie.
- b) Il n'est pas autorisé de fumer dans l'enceinte des bâtiments.
- c) Pour des raisons de sécurité, les exposants s'abstiendront d'utiliser et d'exposer dans les stands toutes matières explosives, détonantes, contondantes et de manière générale veilleront à la sécurité du public.
- d) Pour les créations à partir de récup', un périmètre de sécurité entre les créations et les visiteurs sera établi par la Glanerie. Son respect sera de la responsabilité de l'artiste performeur. Il est formellement interdit aux visiteurs d'entrer dans le périmètre de sécurité et, a fortiori d'utiliser les machines des artistes. Les artistes sont les garants de cette interdiction. La Glanerie recommande, aux performeurs, le port des équipements de protection individuelle (gants, lunette de protection, masque de protection...).
- e) La Glanerie décline toute responsabilité en cas d'accident.

8- INSTALLATION - NETTOYAGE

- a) L'installation et le nettoyage de chaque stand doit être fait par l'exposant.



Photos : Amélie Raynaud

L'installation collective et participative de barnums et des stands devra se faire avant l'ouverture de l'évènement soit **avant 10h dernier délai le samedi**. Selon l'organisation de l'espace, il peut être demandé aux exposants de participer au démontage des stands : tentes ou barnum. Il n'est pas nécessaire de démonter les stands le samedi soir, il est toutefois fortement recommandé aux exposants de ranger leur matériel et créations pour la nuit.

b) A la fin de la manifestation, l'enlèvement des objets exposés et des installations devra être effectué par le soin des exposants et sous leur responsabilité. Le démontage et l'accès aux véhicules sur le site ne sera autorisé qu'après la fin de la vente aux enchères, soit 18h30 le dimanche. Chaque exposant doit effectuer le nettoyage de son stand et ne rien laisser dans l'enceinte de la manifestation.

c) Les exposants devront trier leurs déchets avant de les mettre dans les containers correspondants.

9- DÉGRADATION

Toutes les dégradations causées aux bâtiments, aux cloisons et aux sols par les installations ou les objets exposés seront évaluées par l'association La Glanerie et mises à la charge de l'exposant responsable des dites dégradations.

10- OCCUPATION DES LOCAUX

L'exposant est responsable de la surveillance du matériel de son stand pendant toute la durée de l'évènement. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner dans l'enceinte sur toute la durée de l'évènement, sauf dérogation exceptionnelle validée auprès de la Glanerie.

11- ANNULATION DE DERNIERE MINUTE

Au cas où la Faires de la Récup' ne pourrait avoir lieu pour une raison quelconque, l'exposant s'engage à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

12- TENUE DES STANDS

a) Les stands, identifiés par un marquage au sol, seront fournis à surface nue. L'exposant doit se munir de son équipement. La signalétique des stands incombe à l'exposant. Un fléchage sur l'ensemble de l'évènement sera mis en place par la Glanerie.

b) Les exposants s'engagent au respect des visiteurs.

c) Toute utilisation de matériel de la Glanerie par les exposants doit faire l'objet d'un accord des personnes référentes de la Glanerie lors de la Faires de la Récup'.

13- ASSURANCES

a) La Glanerie est assurée en responsabilité civile "organisateur d'exposition".



Photos : Amélie Raynaud

b) Une assurance responsabilité civile est demandée à tous les participants. Elle doit être fournie au moment de l'inscription.

c) Chaque exposant sera tenu pour seul responsable de toute perte ou dommage qui aurait pu être commis ou occasionné par les produits exposés ou apportés sur le site. La Glanerie ne pourra être tenue responsable de vols ou de dégradations survenus.

14- APPLICATION DU RÈGLEMENT

a) L'exposant, en signant son dossier d'inscription, accepte les prescriptions du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la Faires de la Récup. La Glanerie se réserve le droit de les leur signifier même verbalement.

b) Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de la Glanerie même sans mise en demeure.

15- COMPÉTENCE

Tout litige survenant dans l'exécution du présent règlement sera la compétence du Tribunal de Toulouse, qui appliquera la loi française, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

Date,

Signature de l'exposant
précédée de la mention
« lu et approuvé » :



DOSSIER A COMPLETER

ECRIRE EN MAJUSCULES, SVP :

NOM DE CREATEUR (celui qui doit paraître sur la Com) :

NOM ----- PRENOM -----

Pour celles qui utilisent un « nom d'artiste », merci de préciser si vous souhaitez voir figurer les deux noms ou un seul.

ADRESSE -----

CODE POSTAL ----- VILLE -----

TELEPHONE -----

EMAIL -----

Numéro SIRET

ou MDA (Maison Des Artistes) -----

Présentez en quelques lignes vos créations et ce que vous souhaitez proposer durant l'évènement :

Type de créations et/ou atelier : -----

Type de matériaux réutilisés : -----



Photos : Amélie Raynaud

N'hésitez pas à joindre des photos (book, articles, site Internet...) et un dossier présentant un travail déjà mené.

Avez-vous votre propre stand (barnum, parasol...) ? -----

NB : Un espace de 9m² maximum (marquage au sol) sera attribué aux participants (avec des regroupements possibles si nécessaires). Merci donc de prévoir des barnums ne dépassant pas 3m de côté.

Combien de participants êtes-vous sur le stand ? -----

BESOINS (dans la mesure de nos stocks disponibles) :

Nbre de tables : ----- Nbre de chaises : -----

Accès électrique nécessaire : oui non

Puissance de votre stand ? ----- Ampérage ----- Watts

Précisez quel matériel électrique : -----

Estimation de vos besoins éventuels		
Budget global estimé :		
	Ressources mobilisées par vous	Soutien attendu de la Glanerie
Moyens humains (Bénévoles, personnes qualifiées ...)		
Moyens matériels (Outils, ressources, ...)		
Moyens financiers		

Autres remarques : -----



Photos : Amélie Raynaud

INSTALLATION

Afin d'installer vos emplacements, le site vous sera accessible dès le vendredi 28 à partir de 14h. Nous commencerons par le montage collectif et participatif des barnums dont nous disposerons sur place. Il sera impératif de nous préciser un peu en amont votre créneau d'installation du matériel afin de prévoir d'échelonner le passage des véhicules sur la journée.

Un accueil général se fera le samedi matin pour un briefing général. La circulation des véhicules sur le site ne sera plus possible après 9h45.

MATERIEL

Pour du matériel spécifique (à destination de performeurs uniquement) : objets récup' ou consommables particuliers, merci de nous en faire la demande expresse en amont afin de s'organiser dans la mesure de notre possible.

Le gardiennage du site sera assuré la nuit du vendredi. Le samedi une équipe restera sur place également. Votre matériel devra tout de même être rangé et stocké dans le bâtiment prévu à cet effet le samedi en fin de journée et réinstallé le dimanche matin avant l'ouverture au public. Nous déclinons toute responsabilité quant au matériel laissé sorti et qui serait dégradé pendant la nuit.

ORGANISATION SUR PLACE

Tous les repas seront à la charge de chaque participant. Des stands de restauration payante seront proposés sur place.

Le démontage/nettoyage commencera le dimanche soir à partir de 18h30. Il vous est demandé de participer au rangement (et au tri sélectif dans les différents conteneurs prévus à cet effet) en nettoyant vos tables en fin de journée, de rassembler tables, chaises et de les ramener à l'endroit prévu à cet effet. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site avant la fin officielle de l'évènement.

- Attestation d'assurance responsabilité civile à fournir.
- Je reconnais avoir pris connaissance de la charte de participation et en accepte les conditions.

Fait à

Le,

Signature :

